



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue
DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL
Séance du 09 juillet 2026

DÉLIBÉRATION N°CS-2026-029

Objet : Demande de subvention au titre du Fonds National d'Aménagement de Développement du Territoire pour la rénovation des installations électriques du Mas de Rousty

L'an deux mille vingt-six, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, légalement convoqué le 23 juin 2026 s'est réuni à Arles le 09 juillet à 09 h 00 sous la présidence de Mme Anne CLAUDIUS-PETIT.

Mme Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 16 membres sur 23, soit 54 voix sur 92

Étaient présents Mesdames et Messieurs : Anne CLAUDIUS-PETIT, Claire MAILHAN, Aurélie JANICKI, Caroline CLAUZEL, Fabien ESTEVAN, Nieves CASTEJON, Johan BERGENEAU, Bertrand MAZEL, François JOURDAN

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs : Jacqueline BOUYAC représentée par Anne CLAUDIUS-PETIT, Mandy GRAILLON représentée par Aurélie JANICKI, Patrick de CAROLIS représenté par Claire MAILHAN, Martial ALVAREZ représenté par Nieves CASTEJON, Guillaume LINSOLAS représenté par Fabien ESTEVAN, Jérôme BERNARD représenté par Johan BERGENEAU, Thibaut MENA représenté par Bertrand MAZEL

Était absent et excusé Monsieur : Ludovic PERNEY, Cyril JUGLARET, Martine AMSELEM, Corinne CHABAUD, Marie-Hélène ROSSO, Bernard ARSAC, Daniel CARLOTTI

Invités permanents avec voix consultatives : Jacques NOU, Jacques MAILHAN

Assistaient à la séance : Christophe FONTFREYDE, Nathalie ALONSO, Cindy AVON, Magali BLANC, Estelle ROUQUETTE, Emilie IPSILANTI, Valérie RAIMONDINO

DÉLIBÉRATION N°CS-2026-029

Objet : Demande de subvention au titre du Fonds National d'Aménagement de Développement du Territoire pour la rénovation des installations électriques du Mas de Rousty

Le Comité Syndical,

Vu le décret 70-873 du 25 septembre 1970 instituant le parc naturel régional de Camargue,
Vu la loi n°2007-1773 du 17 décembre 2007 relative au Parc naturel régional de Camargue,
Vu l'arrêté préfectoral du 01 décembre 2004 portant création du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue,
Vu les articles L.333-1 et suivants du Code de l'Environnement définissant les Parcs naturels régionaux et leur champ d'application
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°CS-2026-019 du 12 juin 2026 relative à la composition du Comité Syndical,

➤ Considérant

- Que le Syndicat mixte de gestion du Parc régional de Camargue (SMG-PNRC) à son siège administratif au Mas du Pont de Rousty, ancienne bâtisse propriété du Conservatoire du Littoral, qu'il occupe en vertu d'une convention d'occupation constitutive de droits réels, gracieusement en contrepartie de travaux ;
- Que depuis 2024, SMG-PNRC a entrepris divers travaux de rénovation et de mise en sécurité, pour le bien-être et la sécurité des agents ;
- Qu'un audit électrique a relevé une urgente remise aux normes de l'installation électrique ;
- Qu'un bureau d'étude a été mandaté pour un diagnostic, et que le montant des travaux est estimé à 53 387.70 € HT ;
- Que compte-tenu de la situation financière du SMG-PNRC, il est nécessaire que ces travaux d'investissement soient subventionnés ;

➤ Décide

- De solliciter auprès de l'Etat une subvention de 53 387, 70 euros HT au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire ;
- D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer toutes pièces et actes utiles, relatifs à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

La Présidente,


Anne CLAUDIUS-PETIT
Mas du Pont de Rousty
13200 ARLES
Tél. 04 90 97 10 40
Fax 04 90 97 12 07
Parc naturel régional de Camargue